

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION 2022/094**

**Objet : Vente d'une parcelle sur la ZAE de l'Oost Houck – Boeschèpe à l'entreprise DOUVE**

Séance du mardi vingt-sept juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

**Titulaires présents (60)** : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Didier TIBERGHEN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Jean-Pierre BATAILLE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Anne VANPEENE – Christian BELLYNCK

**Procurations (15)** : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Audrey SCHERRIER à Céline SAUZEAU – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN – Pascal DECOOPMAN à Sandrine KEIGNAERT – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Caroline LANDTSHEERE – Frédéric JUDE à Eddie DEFEVERE – Mark MAZIERES à Éric SMAL – Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS – Laurence BARROIS à Carole DELAIRE – Emidia KOCH à Luc EVERAERE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION 2022/094**

**Objet : Vente d'une parcelle sur la ZAE de l'Oost Houck – Boeschèpe à l'entreprise DOUVE**

La société DOUVE, située au Mont Noir, est une entreprise familiale créée en 1996 par Mr et Mme Callens, dans laquelle est également associé leur fils.

Elle est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de remorques sur mesure, homologuées par l'Union Européenne, à destination d'une clientèle professionnelle et dans une moindre mesure à des particuliers.

Faute de place dans les ateliers actuels, l'entreprise a aujourd'hui atteint sa capacité maximale de fabrication, soit 900 remorques à l'année alors qu'elle en commercialise le double, l'obligeant à devoir s'approvisionner chez un tiers fabricant.

La Société souhaite donc acquérir la parcelle ZA 285 de 9 461 m<sup>2</sup> sur la zone d'activité de l'Oost Houck à Boeschèpe, pour y construire un atelier de 1 500 m<sup>2</sup> et à terme, une extension de 1 000 m<sup>2</sup>.

L'objectif est d'internaliser la fabrication de la totalité des remorques.

Le projet engendre le transfert de 7 emplois et la création de 2 nouveaux postes.

L'acquéreur s'engage à déposer le permis de construire au plus tard un an après la prise de délibération par le Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. A défaut, la CCFI disposera de la faculté de remettre en vente le terrain concerné.

Considérant la compétence développement économique de la CCFI, qui intègre la gestion de la zone d'activités du Oost Houck à Boeschèpe ;

Vu l'arrêté de la commune de Boeschèpe en date du 05 Aout 2022, approuvant le permis d'aménager 059 086 22 A0001 autorisant la division cadastrale ;

Vu l'avis des domaines en date du 17 Janvier 2022 ;

Considérant le dossier de candidature envoyé par Mme Callens à la CCFI, en date du 14 octobre 2021 ;

Considérant que le projet de la Société DOUVE présente des perspectives intéressantes en matière de développement économique et de création d'emplois,

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe de la vente de la parcelle ZA 285 d'environ 9 461 m<sup>2</sup> au profit de la société DOUVE ;
- d'autoriser la société DOUVE à substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente ;
- de fixer le prix de vente à 15 euros HT le m<sup>2</sup> soit 141 915 euros HT ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200040947-20220927-DEL2022\_094-DE

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 27 septembre 2022,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Valentin BELLEVAL

